

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	21 octobre 2025
Délibération N°	04
Date de la convocation	10 octobre 2025
Objet	3.1.1 Montpellier – Acquisition des parcelles cadastrées KX 428 (1313 m ²) et partie de la parcelle cadastrée KX 429 (1587 m ² environ), situées au 28 rue Jules Guesde auprès du Conseil Départemental

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-un octobre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Denis MAULANDI, Christophe MORALES, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Augustin CHOMEL (démission)
Serge RABINEAU
Sabine SCHURMANN

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Christophe DESTAING (pouvoir à MME ARTIERES)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Yves FERRANDO (pouvoir à MME ARTIERES)
Gilbert FOUILHE (pouvoir à M VINCENT)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Michel MEJEAN (pouvoir à MME REYNES)
Nicole MORERE (pouvoir à MME BOUIDA)
Laure TONDON, (pouvoir à M RIGAUD)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20251021-20251021-04-DEV-DE
Date de télétransmission : 22/10/2025
Date de réception préfecture : 22/10/2025

Objet : 3.1.1 – MONTPELLIER - Acquisition des parcelles cadastrées KX 428 (1 313 m²) et partie de la parcelle cadastrée KX 429 (1 587m²environ), situées au 28 rue Jules Guesde auprès du Conseil Départemental.

Le 21 octobre 2025,

Le Conseil d'administration d'Hérault Habitat s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2 et n° AD/230625/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant que le Département est propriétaire des parcelles cadastrées KX 428 (1 313 m²) et KX 429 (2 654 m²), situées à Montpellier 28 rue Jules Guesde, sur lesquelles sont implantés un local industriel et d'un ancien local à usage d'habitation,

Considérant que par délibération en date du 16 décembre 2022, l'Assemblée départementale a :

- constaté la désaffectation du local sis sur la parcelle KX 428 et prononcé son déclassement du domaine public afin de l'intégrer dans le domaine privé de la collectivité ;
- accepté le principe de résiliation partielle du bail emphytéotique consenti à Hérault Logement sur la parcelle KX 429 en vue de détacher une emprise d'environ 1 587 m². Cette partie comprends un ancien local à usage d'habitation, non affecté au logement social ;

Considérant le prix de 594 000 € HT pour la parcelle KX428 (1313 m2) et partie de la parcelle KX429 (1587 m2 environ), montant conforme à l'avis émis par le pôle d'évaluation domaniale en date du 31 juillet 2025.

Considérant que si la TVA est due, elle sera réglée par l'acquéreur en sus du paiement du prix de vente.

Considérant que le prix de vente a été établi au vu d'un projet de programme spécifique de 34 logements collectifs dont 10 LLS et 24 BRS. En cas de modification de la programmation postérieure à la vente, une clause de revoyure sera intégrée à l'acte afin de permettre à l'ensemble des parties de réexaminer les conditions financières du nouveau programme de l'opération.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

R. H. 7

67

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'acquérir auprès du Département l'ensemble immobilier composé d'un local industriel et d'un ancien local à usage d'habitation, implantés respectivement sur les parcelles KX428, d'une contenance de 1 313 m² et de l'emprise d'environ 1 587 m² à détacher de la parcelle KX 429, le tout situé au 28 rue Jules Guesde à Montpellier, au prix de 594 000 € HT, assorti d'une clause de revoyure.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet, et notamment l'acte de vente qui contiendra la réduction du périmètre du bail emphytéotique en première partie d'acte.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

